

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 juillet 2020 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

**Étaient présents** : M. Lionel FAYE, MAIRE, Mme Sylvie CARLOTTO, M. Bernard CAPDEPUY, Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Odile LOAEC - M. Joël ANTOINE - M. Kevin BRAULT – Mme Catherine LARGETEAU, CONSEILLERS.

**Pouvoirs de** : M. Patrick PÉREZ à M. Lionel FAYE  
Mme Muriel JOUNEAU à Mme Odile LOAEC  
M. Emmanuel FUENTES à M. Philippe CRÉTOIS  
Mme Florence GIROULLE à Mme Corinne CASTAING  
Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS à M. Kevin BRAULT

**Absents excusés** : Marie-Christine KERNEVEZ - M. Matthieu BONNAL

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné M. Philippe CRETOIS, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Désignation des membres du ccas

\* \* \*

### **DÉLIBÉRATION 1 PORTANT LE N°46/2020** **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS** **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PORTANT LE N°23/2020**

Les centres d'action sociale sont régis par les articles L.123-4 à L.123-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ainsi que par les articles R.123-1 à R.123-38 du même code.

M. le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS font l'objet d'une élection par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, auxquels se rajoute le maire, membre de droit. Le scrutin est secret.

Après avoir entendu cet exposé, **le Conseil municipal décide à l'unanimité,**

- de fixer à 6 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.
- de procéder à la désignation des membres.

Une liste est proposée.

**Ont été proclamés, à l'unanimité,** membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Patricia SIMON
- Muriel JOUNEAU
- Patrick SIMON
- Florence GIROULLE
- Sandrine DUCHEMIN-PINCOS
- Catherine LARGETEAU

La séance est levée à 18 h25.